

213C0672
FR0000120220-FS0281-DIV23

13 juin 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

Déclaration au titre de l'article 234-5 du règlement général

<p>SODEXO</p> <p>(Euronext)</p>
--

Par courrier reçu le 12 juin 2013, la société anonyme Bellon¹ (2 place d'Arvieux, 13002 Marseille) a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 juin 2013, par suite d'une attribution de droits de vote double, le seuil de 50% des droits de vote de la société SODEXO et détenir 59 252 063 actions SODEXO représentant 109 053 442 droits de vote, soit 37,71% du capital et 50,91% des droits de vote de cette société².

L'évolution de la participation de la société Bellon dans la société SODEXO au cours de ces derniers mois est la suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Situation au 1 ^{er} février 2012 ³	59 252 063	37,71	103 709 585	49,44
Situation au 7 mars 2012 ⁴	59 252 063	37,71	103 795 753	49,45
Situation au 15 octobre 2012 ⁵	59 252 063	37,71	104 053 442	49,67
Situation au 11 juin 2013	59 252 063	37,71	109 053 442	50,91

¹ Contrôlée par M. Pierre Bellon.

² Sur la base d'un capital composé de 157 132 025 actions représentant 214 203 602 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. D&I 212C0262 du 14 février 2012.

⁴ Cf. D&I 212C0399 du 14 mars 2012.

⁵ Cf. D&I 212C1406 du 25 octobre 2012.